

**RIS « Rythmes scolaires
et ingérence des mairies »
Mercredi 7 février à 9h30
à l'Union départementale FO**
93 bd de Suisse, 31200 Toulouse



Venez débattre avec nous de ces questions :

Pourquoi revendiquer l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ?

Pour FO, le bon niveau pour décider des rythmes scolaires est le niveau national. Nous ne voyons pas en quoi un rythme qui serait bon pour les enseignants et les élèves de Marseille ou Bordeaux ne le serait pas pour ceux de Paris ou Toulouse...

Au plan national, les enseignants font majoritairement le même constat : la réforme Peillon et les 4,5 jours du lundi au vendredi ont dégradé les conditions de travail. L'obligation de placer les 108H le mercredi après-midi ou entre midi et deux, ne laissant aux collègues plus aucun temps de répit sur la semaine, accentue cette dégradation. Ils revendiquent massivement l'organisation sur 4 jours de même que de nombreux parents. Selon les estimations du ministère qui a reçu le Snudi FO en audience le 16 janvier 2018, plus de 80 % des communes auront leurs écoles organisées sur 4 jours. Selon nous, cela serait plutôt 90 %.

Par conséquent, le décret Blanquer sur les rythmes scolaires est dérogoire mais il devient, de fait, la norme nationale, y compris dans de nombreuses grandes villes. Nous pensons qu'il ne faut pas rester au milieu du gué et nous revendiquons 4 jours partout et pour tous, sur 36 semaines.

A Toulouse et dans les autres grandes communes limitrophes, pourquoi cela ne serait pas possible ?

Dans de nombreuses communes où il y a blocage, des mobilisations s'organisent en ce moment. Les délais posés arbitrairement par l'IA ne reposent sur aucune réglementation (la Rectrice l'a d'ailleurs confirmé). Rien ne s'oppose à ce que les équipes prennent position maintenant pour les 4 jours et à ce que les conseils d'école se réunissent. Le chantage orchestré par la mairie de Toulouse par exemple (on ne mettra rien en place en termes de prise en charge pour s'occuper des élèves le mercredi matin en cas de passage à 4 jours) est d'une part scandaleux et d'autre part irréaliste si une aussi grande ville était contrainte d'organiser les 4 jours.

Pourquoi avoir voté contre le décret Blanquer ?

FO a voté contre le décret Blanquer sur les rythmes scolaires car il permet aux mairies de décider de l'organisation du temps de travail des enseignants (y compris de modifier le calendrier scolaire et les dates des vacances). Il maintient la logique territoriale des décrets Peillon et Hamon dont les Projets Educatifs Territoriaux sont la pierre angulaire.

Qu'est-ce que la territorialisation de l'école ?

L'exemple de qui se passe à Toulouse en particulier en maternelle est parlant. La mairie prend la main sur le fonctionnement de l'école : les moyens en personnels municipaux que les mairies ont l'obligation de mettre à disposition de l'école sont réquisitionnés pour des « activités mairies ». La

présence des ATSEM en classe diminue. L'autorité fonctionnelle du directeur, donc le cadre national de l'école, est remise en cause.

La territorialisation de l'école n'est pas une invention de FO mais est inscrite dans la loi de refondation. Il s'agit de « *mettre l'école au centre des territoires* ». L'outil pour cela est le PedT dont les mairies ou les communautés de communes sont les seuls maîtres d'œuvre. La réforme de l'évaluation des enseignants (application dans l'éducation nationale du [PPCR](#) contre lequel nous avons voté) s'inscrit dans cette logique puisque nous ne serions plus évalués seulement sur notre capacité à enseigner mais sur notre « *coopération avec les partenaires de l'école* [donc les mairies ou communautés de communes] *et les parents d'élèves* » par exemple.

En quoi l'organisation sur 4 jours pourrait-elle améliorer cette situation ?

Pour FO, sans régler tous les problèmes, organiser la semaine sur 4 jours pourrait permettre de recentrer l'école sur ces 4 jours en renvoyant les « activités mairies » au mercredi et éviter la confusion scolaire/périscolaire (TAP, NAP...)

**RIS « Rythmes scolaires
et ingérence des mairies »
Mercredi 7 février à 9h30
à l'Union départementale FO
93 bd de Suisse, 31200 Toulouse**

